

RAPPORT DE SITUATION SUR L'EPIDEMIE DU COVID-19 en Algérie

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	128
Date du rapport :	28 Juillet 2020
Date des Données	27 Juillet 2020

1. Points saillants

- **616 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 27 juillet 2020 portant le **total des cas à 27 973** depuis le début de l'épidémie ;
- **08 nouveaux décès** ont été notifiés ce jour portant le **total à 1 163 décès** depuis le début de l'épidémie (létalité des cas PCR+ : 4,16%);
- **08 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **366 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 27 juillet 2020, portant le nombre total des patients guéris depuis le début de l'épidémie à **18 837 patients**;
- **58 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national;
- Dans le cadre de l'opération de rapatriement des citoyens algérien en provenance de diverses régions du monde et de leur confinement, la Direction Générale de la Prévention et de la Promotion de la santé a émis la Note N° 27 du 26 juillet 2020 qui viens renforcer les mesures edictés par les précédents notes y relatives et détailler l'organisation de la levée de confinement;
- **Le Premier ministre, a décidé de reconduire, pour une durée de 15 jours, à partir du 28 juillet 2020, la mesure de confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 5 heures du matin) et l'interdiction de la circulation routière, y compris des véhicules particuliers, de et vers 29 wilayas du pays (dont Alger et Blida).**

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla.

A partir du 02 mars 2020 un nouveau foyer a été détecté dans la wilaya de Blida suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie.

Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national avec une nette prédominance dans les wilayas du nord.

❖ Description Épidémiologique

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-dessous : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

A la date du 26 juillet 2020, le nombre total de cas confirmés de COVID-19 par PCR en Algérie est de **27 973** dont **1 163** décès, détails par wilayas dans le tableau I.

Tableau I : Répartition du nombre de cas confirmés s de COVID-19 par wilaya au 26 juillet 2020 en Algérie

N°	Wilaya	Nouveaux cas confirmés ¹ (a)	Nombre total de cas confirmés ¹ au 26/07/2020(b)	Nombre total de cas confirmés ¹ au 27/07/2020(a+b)	Nombre total de décès	Taux d'incidence (pour 100 000 hbts)
1	Alger	114	2717	2831	10	74.38
2	Setif	49	2409	2458	132	133.34
3	Blida	24	2328	2352	144	165.59
4	Oran	36	2019	2055	17	107.67
5	Constantine	17	982	999	26	84.25
6	Batna	7	992	999	22	70.21
7	Ouargla	21	899	920	61	118.99
8	Tipaza	12	814	826	22	109.47
9	Biskra	0	693	693	27	69.46
10	Bejaia	18	722	740	16	70.56
11	Djelfa	29	696	725	4	43.49
12	Tlemcen	12	582	594	10	51.05
13	Tiaret	5	605	610	8	56.53
14	Tizi Ouzou	46	556	602	3	49.01
15	El Oued	0	595	595	28	64.59
16	Ain Defla	3	482	485	19	49.97
17	Khenchela	2	491	493	25	98.76
18	M'sila	7	560	567	6	42.26
19	Bouira	32	517	549	13	65.86
20	Boumerdes	11	472	483	16	44.21
21	Medea	12	459	471	3	52.39
22	Laghouat	19	468	487	9	65.99
23	Tebessa	4	449	453	12	53.98
24	Oum El Bouaghi	1	406	407	30	49.84
25	Annaba	0	439	439	9	60.87
26	Bordj Bou Arreridj	5	340	345	5	44.58
27	Ghardaia	15	322	337	8	69.72
28	Adrar	4	329	333	11	58.62
29	Mascara	7	318	325	3	32.73
30	Skikda	3	275	278	4	24.83
31	Mostaganem	27	336	363	1	38.56
32	Tissemsilt	5	256	261	42	73.24
33	Mila	17	239	256	6	26.96
34	Sidi Bel Abbes	0	265	265	8	34.91
35	Bechar	1	280	281	23	79.21
36	Guelma	4	253	257	1	43.68
37	Ain-Temouchent	1	306	307	8	66.98
38	Souk-Ahras	13	205	218	7	38.06
39	Jijel	5	241	246	4	32.02
40	El Bayadh	6	186	192	10	55.53
41	Naama	3	178	181	11	54.59
42	Tamanrasset	0	141	141	10	55.92
43	Relizane	3	124	127	0	14.21
44	Chlef	0	107	107	1	8.37
45	El-Tarf	0	111	111	1	21.48
46	Illizi	4	77	81	11	88.75
47	Tindouf	0	61	61	5	58.68
48	Saida	12	55	67	0	15.64
49	Non spécifié*				311	
Total		616	27 357	27 973	1 163	63,72

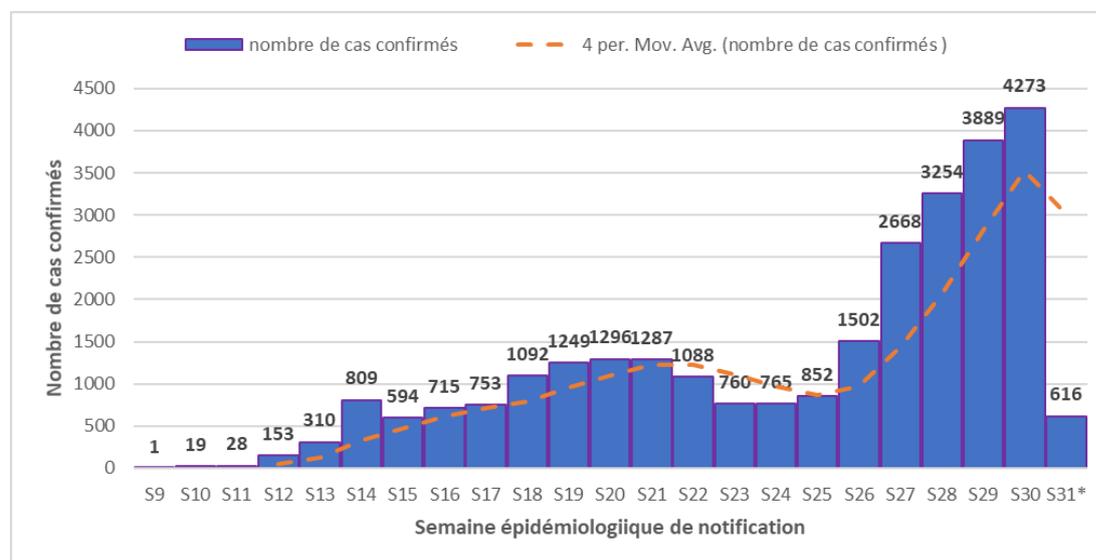
*Nombre de décès dont la répartition par wilaya n'est pas disponible à notre niveau

Selon les données du tableau I, il ressort que 20 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas confirmés de Covid-19 dans les précédentes 24 heures.

¹ Source : Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière

Bien que les cas confirmés de COVID-19 soient notifiés dans l'ensemble du pays, on note une concentration importante des cas dans les wilayas situées dans la partie nord du pays.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 27 juillet 2020 en Algérie.

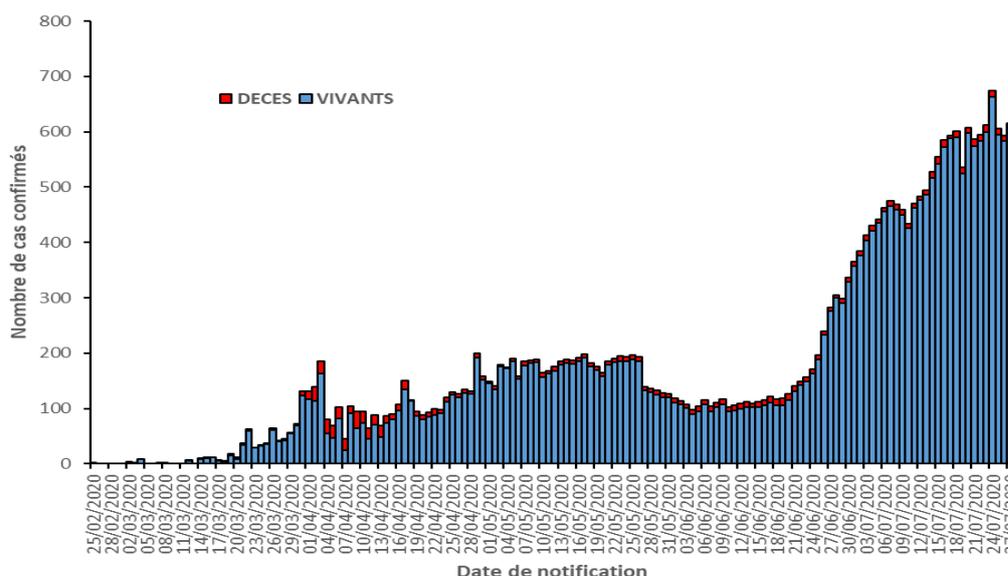


*Données de la semaine 31 encore partielles

Selon les figures 2 et 3, nous constatons une augmentation constante du nombre de cas confirmés par PCR depuis la semaine épidémiologique N°26. Témoins de la persistance de la circulation du Sars-Cov2 dans la communauté.

Avec 4 273 cas, le nombre de nouveaux cas confirmés notifiés à la semaine épidémiologique N°30 (du 20 au 26 juillet 2020) est le plus élevé enregistré en une semaine depuis le début de l'épidémie de Covid-19 en Algérie. Soit une moyenne de 610 cas par jour et un taux d'accroissement de 9,9% par rapport à la semaine précédente (S29).

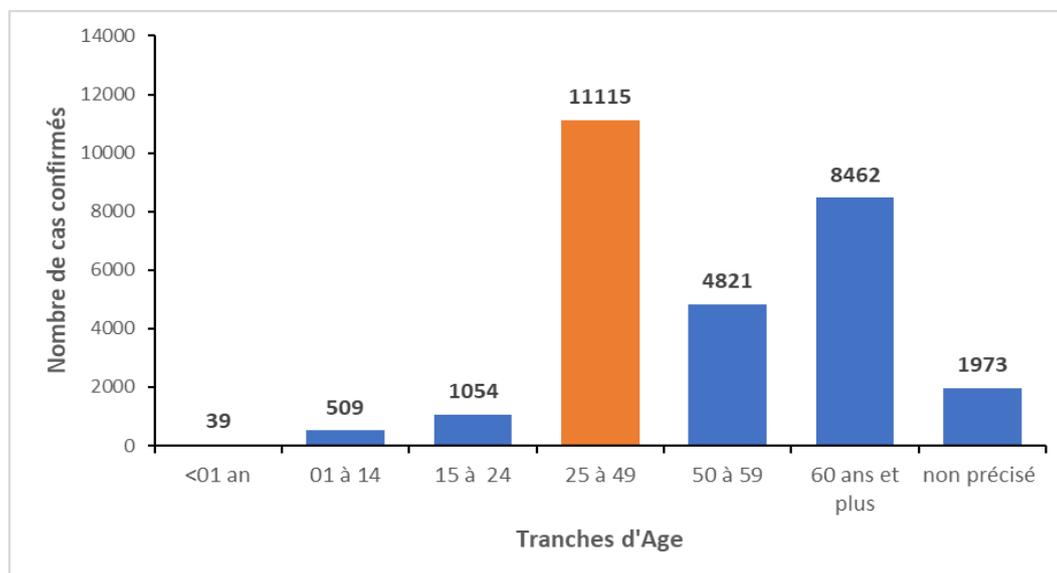
Figure N°3 : Nombre de cas confirmés et décès de COVID-19 par date de notification au 27 juillet 2020 en Algérie.



Après avoir enregistré le 24 juillet 2020 le nombre de nouveaux cas le plus élevé notifié en une journée depuis le début de l'épidémie, une tendance à la baisse est amorcée depuis le 25 juillet 2020.

Le nombre de cas confirmés de COVID-19 en Algérie est passé de 10 000 à 20 000 cas confirmés en Trente-huit (38) jours, alors qu'il a fallu cent deux (102) jours pour passer le cap de 10 000 cas confirmés de Covid-19.

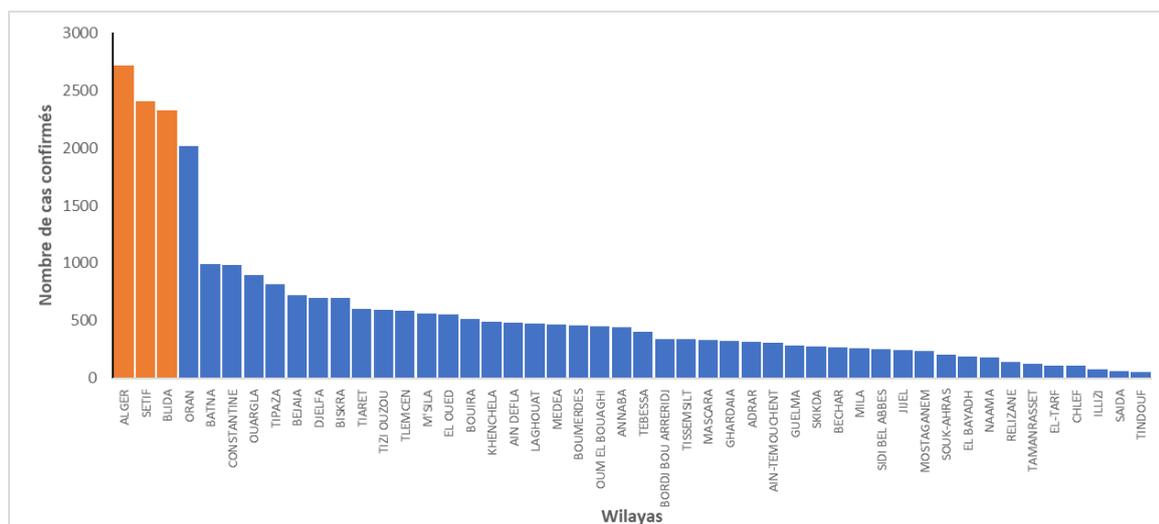
Figure N°4 : Répartition des cas confirmés de COVID-19 par tranche d'âge au 27 juillet 2020 en Algérie



40% des cas confirmés de Covid-19 se trouve dans la tranche d'âge des adultes jeunes (25 à 49 ans) avec 11 115 cas de l'ensemble des cas enregistrés depuis le début de l'épidémie (n=27 973).

Suivis par la tranche d'âge des personnes âgées de 60 ans et plus avec 30% (8462) de l'ensemble des cas.

Figure N°5 : Répartition des cas confirmés de COVID-19 par Wilaya au 27 juillet 2020 en Algérie



Depuis le début de l'épidémie à ce jour, trois wilayas enregistrent le plus grand nombre de cas confirmés de Covid-19, ce sont : Alger, Sétif et Blida.

A elle seule la wilaya d'Alger a totalisé 10% (2 831 cas) de l'ensemble des cas de Covid-19 enregistrés à l'échelle nationale suivie par Sétif avec 2 458 cas (9%) et Blida avec 2 352 cas soit 9 %.

3.

Action de santé publique/Intervention de riposte

- **Coordination**

Une réunion de coordination de l'équipe bureau OMS Alger sur le Covid-19 se tient hebdomadairement.

- **Mesures préventives au niveau national :**

Le Premier Ministre a décidé après accord du Président de la République la prorogation des mesures de consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre la propagation du Coronavirus (COVID-19). Il s'agit de :

- 1- La **reconduction, pour une durée de 15 jours, à partir du mardi 28 juillet 2020** de la mesure de confinement partiel à domicile, de vingt (20) heures jusqu'au lendemain à cinq (5) heures du matin concernant les wilayas d'**Adrar, Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Alger, Djelfa, Sétif, Sidi Bel Abbès, Annaba, Constantine, Médéa, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran, Bordj Bou Arréridj, Boumerdès, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Relizane.**
- 2- La reconduction, pour une durée de 15 jours, à partir du mardi 28 juillet 2020 de l'interdiction de la circulation routière, y compris des véhicules particuliers, de et vers ces mêmes wilayas (Ne sont pas concernés par cette mesure, le transport des personnels et le transport des marchandises).
- 3- La reconduction de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends dans les 29 wilayas citées précédemment.
- 4- Le maintien de la prérogative donnée aux walis de prendre, après accord des autorités compétentes, toutes les mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.
- 5- Le maintien de la prérogative donnée aux walis d'accorder, en cas de nécessité ou pour les situations exceptionnelles, des autorisations de circuler.

- **Alertes**

Le numéro vert 3030 destiné à l'information, à la réponse aux préoccupations des citoyens ainsi qu'à la gestion des alertes COVID-19 reste fonctionnel.

- **Recherche et suivi des contacts**

La cellule de surveillance mise en place pour la riposte COVID-19 travaille sur une nouvelle plateforme électronique pour un suivi efficace des contacts sur le terrain.

Dans le cadre du renforcement des enquêtes épidémiologiques pour assurer un meilleur suivi des sujets contacts d'un cas de Covid-19 confirmé ou probable, la Direction Générale de Prévention et de la Promotion de la santé a émis la Note N°26 du 27 juillet 2020 relative aux mesures de confinement à domicile.

- **Laboratoire**

Trente (30) laboratoires disposent actuellement de capacités de confirmation diagnostique de COVID-19 en Algérie. En moyenne 2500 tests PCR sont réalisés par jour dans les 30 laboratoires sous la supervision de l'Institut Pasteur.

Dans le cadre du renforcement du réseau de dépistage du coronavirus, la DGSSRH a émis une instruction N°21 du 23 juillet 2020 dans laquelle il est notifié aux DSP et aux directeurs d'établissements de santé la décision que les laboratoires d'analyse de biologie médicale des secteurs publics et privés sont habilités à effectuer les analyses de dépistage du coronavirus « COVID-19 », s'ils répondent au cahier des charges de l'IPA.

Dans le cadre de l'amélioration du circuit d'information par lequel les établissements de santé reçoivent les résultats des prélèvements acheminés aux différents laboratoires publics et privés et pour réduire les délais de transmission des résultats, la Direction générale de la Prévention et de la Promotion de la Santé a émis la Note N° 28 du 26 juillet 2020 relative à la transmission des résultats TR-PCR par les laboratoires habilités à travers le système électronique mis en place.

- **Logistique**

L'OMS a réceptionné 16 000 kits de prélèvement qui sont en voie d'être remis à l'IPA.

- **Prise en charge des cas**

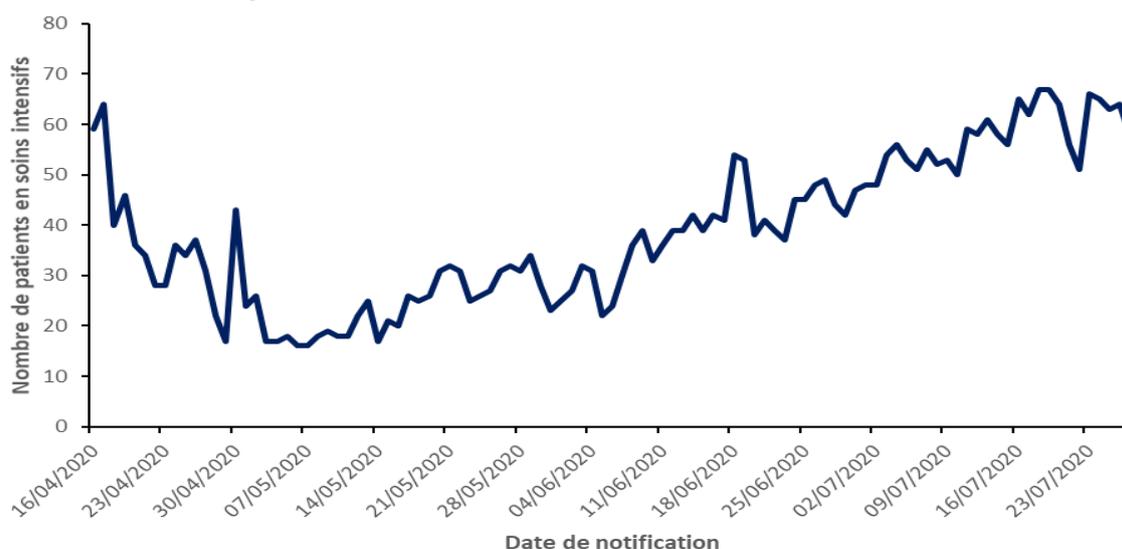
La prise en charge des cas se fait dans les structures hospitalières identifiées par le Ministère de la Santé. Depuis le 13 juillet 2020, des instructions ont été données pour dédier 60% des lits d'hôpitaux à la prise en charge des malades COVID +.

Tableau II : Suivi des indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 du 27 juillet 2020 en Algérie

	Nouveaux	Cumul
Patients guéris sortis des Hôpitaux	366	18 837
Patients hospitalisés en soins intensifs sous assistance respiratoire	ND*	58
Lits de réanimation disponibles		920

*ND : Données non disponibles à notre niveau

Figure N°6 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 27 juillet 2020 en Algérie.



Après une tendance à la baisse enregistrée du 18 au 23 juin 2020, on note une augmentation du nombre de malades hospitalisés dans les services de soins intensifs.

A la date du 27 juillet 2020, le nombre de malades de Covid-19 hospitalisés dans les services de soins intensifs est de 58, soit 06 malades de moins par rapport aux données de la veille.

- **Communication**

L'OMS Algérie a apporté son appui au Ministère de la Santé dans le développement de messages de sensibilisation adaptés à la dynamique actuelle de l'épidémie. Deux spots TV et radiophonique sur le déconfinement et la distanciation sociale ont été réalisés et sont en cours de diffusion sur les réseaux sociaux.

- **Partenariat**

L'OMS, continue d'assurer le leadership au niveau de la task force COVID-19 du système des nations unies (SNU).

Face à la recrudescence des cas de contamination dans le pays, la task force COVID-19 appuyée par l'équipe de gestion de crise "Crisis Management Team" (CMT) du SNU procède à la révision du plan de contingence SNU en réponse à la pandémie.

Parallèlement la task force accompagne le personnel des nations unies pour toutes les préoccupations de santé liées au Covid-19.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR : nguessanf@who.int
- Dr BANZA-MUTOKA, Freddy, Epidémiologiste : fbanzamutoka@who.int

Veuillez aussi visiter le site internet du Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière d'Algérie : <http://www.sante.gov.dz/coronavirus/coronavirus-2019.html>

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles disponibles à l'OMS.